



Collectif CGT des Agents des SDIS



Montreuil, le 09 avril 2014

M. Michel PAPAUD
Directeur Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion de Crise
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 8

Objet : Classification d'un grade dans la catégorie active.

Monsieur le Directeur Général,

Nous tenons à vous informer que, lors de la dernière réforme de notre filière, un grade a été oublié dans la catégorie active définie par l'arrêté interministériel (portant classification des emplois en catégorie active) du 12 novembre 1969.

Le nouveau grade concerné est le grade de caporal-chef qui, jusqu'au 30 avril 2012, ne constituait qu'une appellation après trois ans de service dans le grade de caporal.

Nous vous demandons de rectifier cette erreur dans les plus brefs délais.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif C.G.T.
Sébastien DELAVOUX.